Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

COP16 : les pays se réunissent pour « protéger la biodiversité »

Par Denis MESHAKA

Publié le 25/10/2024

Depuis le 21 octobre et jusqu'au 1er novembre 2024, 196 pays se réunissent en Colombie dans le cadre de la conférence des parties de la Convention sur la Diversité Biologique (COP16) pour évaluer les avancées des objectifs fixés lors de la COP15 en décembre 2022. Partage des bénéfices issus des ressources génétiques, biologie synthétique, protection de 30 % des terres et des océans d'ici 2030, financement des projets font partie des discussions. Mais les progrès réels peinent à se concrétiser.

Deux ans après la signature de l'accord de Kunming-Montréal (COP15), la COP16 fait le point sur les actions entreprises pour atteindre les objectifs ambitieux de protection de la biodiversité. Le bilan actuel révèle cependant un décalage entre les engagements pris et les résultats observés.

L'enjeu clé des ressources génétiques...

Sujet majeur de la COP16, le partage équitable des avantages issus des ressources génétiques, notamment les informations sur les séquences numériques (DSI), exploitées par les multinationales sera abordé. Un accord *a minima* sur les ressources génétiques avait été trouvé lors de la COP15, mais les pays « *du Sud* », détenteurs de nombre de ces ressources, demandent une redistribution plus juste des bénéfices. Les négociations stagnent, ravivant les tensions entre ces pays et ceux « *du Nord* » où siègent les multinationales.

...et celui de la biologie de synthèse

La biologie de synthèse permet notamment de recréer des molécules non naturelles, comme des protéines ou des organismes génétiquement modifiés (OGM). Étroitement lié à celui des DSI qui fournissent les données biologiques nécessaires à cette création, le sujet de la biologie de synthèse sera aussi l'objet de discussions à la COP16. Le cadre mondial adopté à la COP15 ne semble en effet pas suffisamment adapté aux biotechnologies, alors que leur usage est voué à augmenter.

Un cadre ambitieux, mais peu de résultats

Lors de la COP15, un cadre stratégique mondial a été adopté pour protéger la biodiversité. Parmi les engagements clés : protéger 30% des terres et des océans d'ici 2030. Cependant, seulement 29 pays sur les 196 ont soumis des plans d'action concrets. Ce retard montre le manque de

volonté politique et une difficulté à traduire les engagements en actions. Pour ne pas reproduire l'échec de la COP14, la COP15 avait créé un mécanisme de suivi, avec des indicateurs communs pour mesurer la progression, et une éventuelle procédure de révision. La COP16 fera le bilan de cette démarche.

Le financement : un frein majeur

L'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des objectifs est le financement. Un fonds pour la biodiversité avait été annoncé à la COP15, mais sa mise en œuvre est bloquée par des désaccords entre les pays donateurs et bénéficiaires. Les pays « *du Sud* » réclament une gouvernance indépendante, tandis que les donateurs veulent un contrôle *via* le Fonds pour l'environnement mondial (Fem). Ce retard dans l'allocation des fonds ralentit la protection des écosystèmes dans les pays les plus vulnérables.

L'urgence écologique toujours là

Alors que la biodiversité continue de décliner à un rythme inquiétant, la COP16 se doit de trouver des solutions rapides et concrètes pour transformer les promesses en actions. A défaut, les différents objectifs visés pourraient ne pas être atteints. *Inf'OGM* vous fera part des résultats de la COP16 sur les sujets habituellement suivis à l'issue de celle-ci.

Adresse de cet article : https://infogm.org/breve/cop16-les-pays-se-reunissent-pour-proteger-la-biodiversite/